



Description des frais pour les services éducatifs et accessoires Année scolaire 2023-2024

- Frais d'inscription annuels 150 \$
- Frais d'ouverture de dossier 50 \$

▪ Frais de scolarité	3249 \$
▪ Association des élèves	50 \$
▪ Association des parents	25 \$
▪ Imprimerie	50 \$
▪ Vie étudiante	<u>120 \$</u>
Total payable en 2 versements	3494 \$

- Les frais de scolarité sont sujets à changement advenant des diminutions dans les subventions ministérielles.

Modalités de paiement :

1^{er} versement de 1747 \$ payable le 15 septembre 2023

2^e versement de 1747 \$ payable le 15 février 2024

Frais afférents

▪ Accès et utilisation du réseau télématique	50 \$	▪ 1 ^{re} secondaire : entre 400 \$ et 750 \$
▪ Agenda	20 \$	▪ 2 ^e secondaire : entre 300 \$ et 700 \$
▪ Carte étudiante	10 \$	▪ 3 ^e secondaire : entre 300 \$ et 700 \$
▪ Surveillance	150 \$	▪ 4 ^e secondaire : entre 400 \$ et 750 \$
▪ Costume EDP (nouveaux élèves)	40 \$	▪ 5 ^e secondaire : entre 300 \$ et 700 \$
▪ Fondation du Séminaire (facultatif)	100 \$	

Le montant varie selon le profil et le choix des cours optionnels.

Services dont les frais ne sont pas inclus dans le contrat éducatif :

- Cafétéria (menu du jour 7.50 \$)
- Chromebook (1^{re} à 4^e sec. 675 \$)
- Collection vestimentaire* (voir liste des prix)
- Concentration basketball (875 \$)
- Éducation spécialisée (60 \$ / heure)
- Équipes sportives (entre 80 \$ et 1125 \$)
- Orthopédagogie (85 \$ / heure)
- Parascolaires (entre 50 \$ et 275 \$ par activité)
- Psychoéducation (105 \$ / heure)

Les frais dépendent des choix de l'élève et de ses parents. Quant aux équipes sportives, le prix dépend du calibre de la ligue.

- * Collection vestimentaire : La liste des prix est disponible sur le site Internet de l'école (http://www.spmaristes.qc.ca/vie_etudiante/collecton_vestimentaire/)

Transport pour la Rive-Sud : 950 \$ -- Pour les utilisateurs de ce service

Fondation du Séminaire : 100 \$ -- Contribution volontaire. Un reçu d'impôt sera émis.

Réduction des frais de scolarité pour les parents qui ont plus d'un enfant inscrit au Collège

La réduction est accordée lorsque plus d'un enfant fréquente l'institution pour l'année en cours.

- ✓ 2^e enfant = 10 % sur les frais de scolarité
- ✓ 3^e enfant = 30 % sur les frais de scolarité
- ✓ 4^e enfant = 50 % sur les frais de scolarité
- ✓ Les frais relatifs à l'Association des parents sont chargés une seule fois.